

Aide à la réflexion pour la réouverture des EAJE après
la période de confinement lié au covid-19



Cet outil, proposé par le service PMI du Conseil Départemental d'Indre et Loire, est basé sur les recommandations nationales du 1er avril 2020.

IL a pour objectif d'aider les gestionnaires des EAJE dans leur réflexion en vue de la réouverture des structures après la période de confinement liée au Covid-19.

Le contexte épidémique nécessite de prendre des précautions particulières afin de limiter au maximum le risque de contamination entre les adultes et les enfants. Pour aider les gestionnaires et en attente de directives nationales, la Direction déléguée à la prévention et la petite enfance a formalisé des préconisations et recommandations qui pourront être modifiées selon l'évolution des consignes nationales.

La direction déléguée à la prévention et la petite enfance ainsi que le service accueil collectif du jeune enfant restent disponibles pour vous aider dans votre réflexion par le biais de conseils mais aussi de visites sur site.

Fiche n°1 : Rappel des gestes barrières.

Au quotidien, chaque personne doit renforcer son attention et son application des gestes barrières afin de se protéger mais aussi de protéger les enfants accueillis.



Source : Ministère de la Santé

Le lavage des mains est la mesure barrière la plus importante.

Pour rappel, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants. Le seul réflexe efficace reste le lavage des mains régulier.

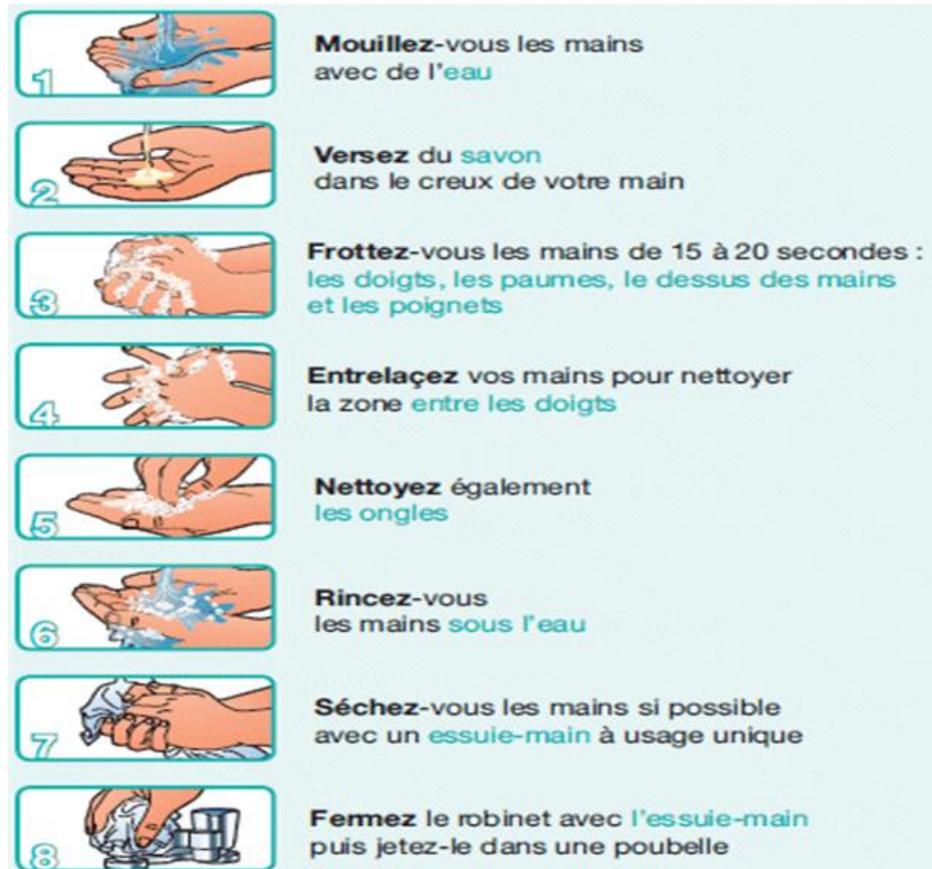
Technique :

- ▶ Le lavage doit durer en moyenne 30 à 40 secondes (dont 20 secondes de friction).
- ▶ Utiliser un savon liquide ordinaire et de l'eau tiède.
- ▶ Eviter le port de montre, bague, bracelets
- ▶ Se sécher soigneusement les mains, si possible avec un essuie-mains à usage unique, le torchon est déconseillé, à défaut n'hésitez pas à le changer plusieurs fois par jour
- ▶ Fermer le robinet avec le coude ou l'essuie-mains,



Quand se laver les mains :

- ▶ Le matin à votre prise de poste et avant tout contact avec les enfants
- ▶ Après tout contact avec l'un de parents
- ▶ Avant tout contact avec un aliment
- ▶ Avant et après chaque repas
- ▶ Avant et après chaque change ou avant et après avoir accompagné un enfant aux toilettes, avant et après y être allé soi même
- ▶ Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
- ▶ Après avoir mouché un enfant
- ▶ Avant chaque geste de puériculture à l'enfant



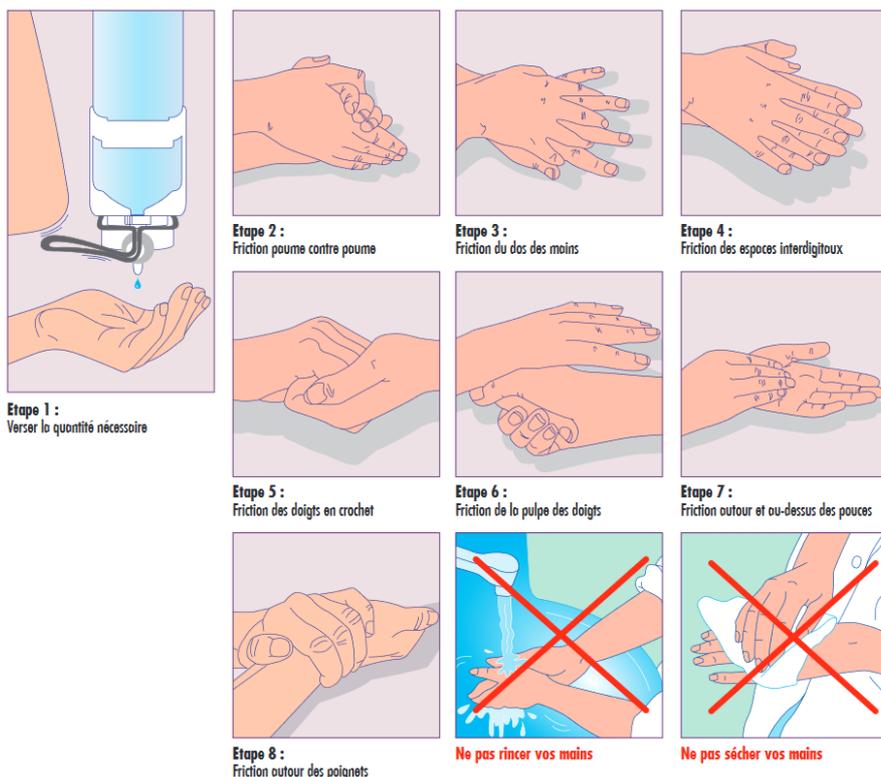
Source : INPES

Utilisation du gel hydro-alcoolique (GHA) ou la solution hydro-alcoolique (SHA)

- ▶ A utiliser comme alternative lorsqu'il n'y a pas de point d'eau à proximité.
- ▶ A réserver aux adultes
- ▶ Ne pas l'utiliser pour les enfants

Recommandations préalables :

- Enlever tout bijoux (bague, bracelets ou montre)
- Avoir les ongles propres et courts, sans vernis
- Ne pas utiliser de SHA ou de GHA en cas de mains mouillées, irritées ou en cas de souillures visibles =} lavage des mains à l'eau et au savon
- Frictionner les mains jusqu'au séchage complet des mains



Fiche n° 2 : le port du masque



Le port du masque est préconisé surtout lors des contacts rapprochés entre adultes. Le port d'un masque complète les gestes barrière et ne les remplace pas.

Il est formellement déconseillé pour les enfants de moins de 6 ans. (Risque de difficulté respiratoire ou d'étouffement)



Un masque mal utilisé est plus à risque qu'autre chose : s'agissant d'un filtre à particules virales, si l'on touche le masque et que l'on se touche le visage après, on se contamine et on risque de contaminer autrui.

Les différents types de masque :

- ▶ le masque de protection respiratoire (FFP) : il s'agit d'équipement de protection individuelle, répondant à la norme NF EN 149 : 2001. Il protège le porteur du masque contre l'inhalation de gouttelettes. Il existe plusieurs niveaux de filtration : FFP1, FFP2 et FFP3.
- ▶ le masque à usage médical : il s'agit d'un dispositif médical répondant à la norme NF EN 14683, qui en évitant la projection de gouttelettes émises par le porteur du masque, limite la contamination de l'environnement extérieur et des autres personnes.
- ▶ le masque non sanitaire développé dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, qui, en complément des gestes barrière, offre une protection adaptée pour certaines activités professionnelles, en dehors du domaine médical.

Ainsi, deux nouvelles catégories ont ainsi été définies, avec des spécifications adaptées :

-Catégorie 1 : Les masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public. Ces masques seront destinés à être proposés à des populations amenées à rencontrer un grand nombre de personnes lors de leurs activités (hôtesses et hôtes de caisses, agents des forces de l'ordre, ...)

-Catégorie 2 : Les masques de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques. Ces masques sont destinés à l'usage d'individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes dans le cadre professionnel

► Les masques « fait maison » ou « do it yourself » non normé et non testé. Il est néanmoins possible de se procurer des modèles de masque barrière répondant aux normes AFNOR (cf. document en pièce jointe).

Comment mettre, utiliser, enlever et éliminer un masque ?

Ces recommandations s'appliquent quel que soit le type de masque

- Avant de mettre un masque, se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage ; vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte ;
- Eviter de toucher le masque lorsqu'on le porte ; ne pas déplacer le masque
- Chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique
- Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque
- Ne pas réutiliser des masques à usage unique.
- laver le masque en tissu tous les jours à 60° pendant 30 minutes et si possible le sécher au sèche-linge ou le repasser.

Pour retirer le masque :

- Se laver les mains avec de l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique.
- Enlever le masque par derrière (ne pas toucher le devant du masque)
- Le jeter immédiatement dans une poubelle fermée;
- Se laver les mains avec de l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydro-alcoolique.

Ci-joint une vidéo qui reprend ces grands principes :

<https://www.20minutes.fr/nantes/2764919-20200421-video-coronavirus-nantes-si-portes-masque-fais-bien-video-sympa-utile-chu>

Fiche n°3 : Règles générales

La réouverture des établissements d'accueil du jeune enfant se fera de façon progressive. Il est nécessaire de prévoir en amont de la date de réouverture au public, une réunion avec les professionnels pour préparer l'accueil et l'organisation des journées dans le contexte de déconfinement progressif et pour s'assurer que tous les professionnels sont au clair avec les protocoles nouvellement établis.

- Le médecin référent de la crèche est la personne ressource pour le gestionnaire dans l'organisation de la réouverture de la structure garantissant la sécurité des enfants accueillis.
- L'infirmière ou la puéricultrice doit former l'ensemble de l'équipe aux différents protocoles nouvellement établis et s'assurer de leur mise en œuvre,
- Organiser chaque espace de vie par groupe de 10 enfants maximum
- Envisager un temps de « ré-adaptation » minimal dès lors que cela apparaît nécessaire pour l'enfant et ce afin de garantir sa sécurité affective (salle dédiée si possible, présence du parent et du professionnel référent)
- Ne pas organiser de décroisement, ni de regroupement de section



- ▶ Organiser les activités de telle sorte que les groupes d'enfants ne se croisent pas, lors des accueils du matin ou du soir, des repas et lors des activités.
Si deux groupes d'enfants doivent utiliser la même salle (temps de repas), il apparaît nécessaire de procéder au nettoyage, à la désinfection et à l'aération (10 minutes minimum) de la pièce entre les deux groupes.
 - ▶ Limiter exclusivement l'accès à la section au personnel référent de la section.
 - ▶ Aucun temps collectif en présence de parents ou intervenant extérieur
- Imprimer et afficher les fiches consignes « gestes barrière, lavage des mains, ...
- ▶ Si un enfant ou un membre de sa famille présente des symptômes évocateurs du COVID-19, l'enfant ne sera pas accueilli pendant le délai de contagiosité (minimum 14 jours et selon les dernières recommandations médicales connues)
 - ▶ Il appartient au gestionnaire d'effectuer un sondage auprès des familles habituellement accueillies au sein de la structure afin de connaître leurs besoins en matière d'accueil. La priorisation des familles est à l'initiative du gestionnaire, il convient d'apporter une attention particulière aux familles assurant la gestion de la crise, aux enseignants, aux familles monoparentales et aux couples qui ne peuvent pas télé travailler
- ▶ **Pour rappel, il est important de poursuivre la vérification de la couverture vaccinale de chaque enfant accueilli et de l'orienter vers son médecin traitant en cas de retard vaccinal.**

Fiche n°4 : Accueil et départ des enfants

- ▶ Organiser l'espace et le temps de transmission afin de garantir la distanciation sociale (1 m minimum entre adulte et entre les familles) :
 - réaliser une ligne de confidentialité ou un traçage au sol
 - réaliser des transmissions précises et concises
 - préférer mail ou sms pour apporter davantage de précision sur le déroulé de la journée
- ▶ Echelonner les horaires de départ et d'arrivée si possible afin de limiter les croisements de familles
- ▶ Ne pas faire entrer les parents dans la salle de vie, si possible
- ▶ Installer un flacon de SHA à l'entrée pour permettre aux parents de se désinfecter les mains à leur arrivée et toujours hors de portée des enfants
- ▶ Maintenir le passage de bras en bras de l'enfant non marcheur tout en limitant le temps de contact au maximum

Fiche n°5 : Organisation des temps de repas

- ▶ Se laver les mains pour tous pendant 30 secondes (ou le temps d'une comptine) avec du savon doux avant et après le repas
- ▶ Utiliser un gant pour le lavage des mains des bébés, à changer après chaque utilisation
- ▶ Penser au mieux à la distanciation entre les enfants installés autour d'une table (1 m si possible)
- ▶ Si un enfant doit être aidé pour son repas, privilégier une installation sur le côté et non en face à face
- ▶ Nettoyer et désinfecter les sièges d'allaitement après chaque biberon
- ▶ Préparation des biberons :
 - exclusivement en biberonnerie ou dans l'espace de préparation des repas (zone propre)
 - selon les normes HACCP en vigueur
 - port de masque obligatoire

Fiche n° 6 : Organisation des temps de sommeil

- ▶ Utiliser une pièce où l'aération est présente dans la mesure du possible
- Affecter un lit par enfant

- ▶ Veiller, dans la mesure du possible, à ce que les enfants soient espacés d'au moins 1 mètre (réaménagement du dortoir, lit vide entre 2 enfants, ...)
- ▶ Privilégier une zone de sommeil fixe pour éviter les contaminations lors des empilements des couchettes. En cas d'impossibilité, laver les draps tous les jours

Fiche n°7 : Organisation des temps d'activités et de jeux

L'objectif est de limiter le plus possible les regroupements et les contacts entre enfants mais les empêcher de façon stricte est impossible.

- ▶ Proscrire l'utilisation de matériaux et de jeux non lavables
Limiter le nombre de jouets sortis simultanément
 - ▶ Pas d'échange de jeux entre les sections ou groupes d'enfants
 - ▶ Penser aux activités extérieures lorsque la météo le permet sans oublier de se laver les mains au retour dans la structure
- Il convient de procéder au nettoyage et à la désinfection systématique des structures motrices, jeux et matériels d'extérieur après chaque passage de groupe, si le jardin est partagé
- ▶ Etre vigilant aux échanges de doudous et tétines entre les enfants
 - ▶ Avoir à proximité des mouchoirs à usage unique, une SHA et une poubelle fermée disposant d'un sac, hors de portée des enfants

Fiche n°8 : Organisation des changes

- ▶ Se laver systématiquement les mains pendant trente secondes à l'eau courante et au savon :
 - avant et après chaque change ;
 - avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné ;
 - avant et après être allés aux toilettes (professionnel et enfant).
- ▶ Jeter immédiatement les couches dans une poubelle fermée;
- ▶ Changer le linge (serviettes et gants de toilette individuels) à chaque change, le linge souillé doit être immédiatement déposé dans une poubelle à linge fermée ;
- ▶ Nettoyer et désinfecter les plans de change, l'évier, la robinetterie, les toilettes systématiquement après chaque change et aérer l'espace au moins 10 minutes entre chaque enfant;

Fiche n°9 : Hygiène des locaux et entretien du linge

L'application des règles d'hygiène joue un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses car elle permet de réduire les sources de contamination et leur transmission. Plus que jamais il convient d'appliquer les mesures d'hygiène préconisées au quotidien et renforcées comme à chaque période de circulation active de virus (gastroentérite, grippe saisonnière ...).

Ces mesures doivent être appliquées quotidiennement :

- ▶ Renforcer l'entretien des locaux avec l'utilisation stricte de produits détergents et désinfectants adaptés (portant la norme EN 14476) ou de l'eau de Javel diluée à 2,6% dans 4l d'eau froide, en utilisant un bandeau de lavage par pièce. Ce bandeau doit être lavé à 60°C après chaque utilisation
- ▶ Conserver tous les produits d'entretien hors de vue et de portée des enfants et stockés dans des placards fermés à clé. Ne jamais mélanger les produits.
- ▶ Nettoyer minimum trois à quatre fois par jour la zone d'accueil des parents et les zones de circulation
- ▶ Désinfecter plusieurs fois par jour (à chaque contact et au moins deux fois par jour) les poignées de portes et les interrupteurs

- ▶ Nettoyer et désinfecter deux fois par jour minimum les écrans tactiles (badgeage)
- ▶ Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces hors de la présence des enfants
- ▶ Nettoyer et désinfecter les jeux et jouets quotidiennement. Porter une attention particulière à ceux pouvant être portés à la bouche (risque d'intoxication avec les produits d'entretien)

Les jeux qui peuvent être mis à la bouche par les enfants peuvent aussi être lavés au lave-vaisselle (température > 60° plus de 30 minutes).

- ▶ Penser aussi aux plans de change, distributeurs de savon, chasses d'eau, interrupteurs, stylos, téléphones, tables, chaises, lits, barrières, mobiliers permanents, ...
- ▶ Ne pas utiliser d'aspirateur, le balayage humide doit être pratiqué
- ▶ Maintenir fermés toutes les poubelles et tous les contenants de linge sale
- ▶ Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements
- ▶ Aérer régulièrement les locaux (particulièrement avant l'arrivée des enfants et lors du nettoyage le soir) pendant au moins 10 minutes
- ▶ Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon
- ▶ Changer le linge dès que nécessaire (bavoirs, draps, gants, turbulettes et serviettes individuelles) et le laver à 60°C pendant au moins 30 minutes.
- ▶ Porter une sur blouse pour toute manipulation de linge sale,
- ▶ Se laver les mains à l'eau et au savon après toute manipulation du linge sale.
- ▶ Pour vous aider à effectuer tous les gestes d'hygiène, vous pouvez utiliser un tableau de suivi d'entretien (cocher les procédures réalisées, noter l'heure de réalisation, ...)

Fiche n°10 : Recommandations relatives aux professionnelles

Tout professionnel ou un membre de sa famille présentant des symptômes évocateurs du COVID-19 doit prévenir son responsable et ne pas se rendre au travail

- ▶ Dans la mesure du possible, pas de contact physique entre les professionnels des différents groupes
- ▶ Prévoir une distanciation sociale dans les vestiaires
- ▶ Organiser les repas et temps de pause en horaires décalés
- ▶ Ne laisser qu'un nombre de chaises restreint dans les espaces de pause en les espaçant d'un mètre
- ▶ Hygiène et tenue vestimentaire :
 - avoir les cheveux attachés et relevés ; les ongles courts sans vernis ; les avant-bras Découverts ; pas de bijoux
 - port obligatoire d'une tenue dédiée spécifique à la crèche lavée tous les jours sur place (30 minutes à 60°C)
 - port de chaussures dédiées à la crèche nettoyées et désinfectées quotidiennement
 - éviter de se toucher le visage, les yeux, le nez et la bouche
 - sauf cas particulier, l'usage des gants n'est pas recommandé. En effet, l'OMS estime que le fait de se laver les mains régulièrement protège mieux contre le COVID-19 que le port de gants, ceux-ci pouvant être contaminés et portés au visage.